
Suite à l'élection des membres du Bureau, les Vice-Présidents font part de leur souhait concernant les présidences des commissions de travail.

Ainsi, la répartition des présidences de commissions s'effectuerait comme suit :

Commission Aménagement – Développement Economique : **M. Jean-Pierre PINON**,
Commission Aménagement du Siège Communautaire/Création d'un Bureau d'Etudes Technique : **M. Bruno DANJON**,
Commission Assainissement : **M. Philippe SALMON**,
Commission Environnement : **M. Bernard LAVALARD**,
Commission des Écoles : **M. Daniel VAQUETTE**,
Commission Éclairage Public : **M. Guy SALOMEZ**,
Commission Communication : **M. Bernard DERTY**,
Commission Tourisme : **M. Dominique DONZEL**,
Commission des Finances : elle sera présidée par la Présidente de la Communauté de Communes : **Mme Evelyne VELLY**.

Mme VELLY indique que, pour laisser à chacun le temps de se positionner, la constitution des commissions se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le jeudi 17 avril.

Un mémo sur le travail en cours dans chacune des commissions sera joint à la convocation.

Par ailleurs, elle précise que, si des délégués sont absents lors de cette prochaine réunion, ils pourront, au préalable, faire parvenir leurs souhaits en termes d'inscription dans les commissions.

N° 2008-25 SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES DE L'OUEST RÉMOIS (SYCOMORE) – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-1,

VU, l'arrêté préfectoral du 7 juin 2007 portant création du SYCOMORE,

VU, les statuts du SYCOMORE,

Après un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE à la majorité absolue, les délégués communautaires appelés à siéger au Comité Syndical du SYCOMORE, comme suit :

Délégués Titulaires :

M. Michel HANNOTIN
M. Jean-Pierre PINON
M. Philippe SALMON
M. Bernard LAVALARD
Mme Evelyne VELLY

Délégués Suppléants :

M. Patrice GRAUX
M. Jean-Claude FERRÉ
M. Jacques GOSSARD

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 mars 2008

N° 2008-26 SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE DU SECTEUR DE FISMES – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-1,

VU, les statuts en vigueur du Syndicat Mixte Scolaire du Secteur de Fismes et notamment l'article 8,

Après un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE à la majorité absolue,

les délégués communautaires devant siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Scolaire du Secteur de Fismes, comme suit :

Délégués Titulaires :

M. Daniel VAQUETTE
Mme Casarie LASSERRE
Mme Evelyne VELLY
M. Bernard LAVALARD
M. Philippe SALMON
Mme Françoise FLEURY
M. Jean-Noël DUBOIS
Mme Caroline FREYSS
M. Philippe PETITFRERE
M. Michel HANNOTIN
M. Francis LEGENTIL
Mme Sylvette JUNG

M. Bruno DANJON
M. Michel CREDOT
M. Jean-Claude PESNEL
Mme Marie-Claire LESSIEUR
M. Bernard DERTY
Mme Nadine LEBERGUE
M. Jean-Michel POIX
M. Guy SALOMEZ
M. Jean-Pierre PINON
Mme Marie-Angélique NUCCI
Mme Virginie FAUCHEUX
M. Jacques GOSSARD

Délégués Suppléants :

M. Dominique DONZEL
M. Marcel VERGEZ
M. Patrice GRAUX
M. Jean-Claude FERRÉ
Mme Chantal CHARBONNIER
M. Jean-Luc DUBOIS
Mme Aude GUILLEMIN
Mme Marie-Odile CERVEAUX
Mme Brigitte RAVERDY
M. Jean-Marc GLOD

M. Eric POTELET
M. Dominique GILLET
M. Jean-Marie DE WINTER
M. Vincent BENNEZON
Mme Roselyne PASTORELLI
M. Claude CUGNET
M. Jean-Marc BOUVY
M. Jacky STANKIEWICZ
Mme Andrée DUBOIS
Mme Brigitte FOREAU

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 mars 2008

N° 2008-27 SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE L'ARDRE – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-1,

VU, les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre,

Après un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE à la majorité absolue,

les délégués communautaires appelés à siéger au Comité du Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre, comme suit :

Délégués Titulaires :

M. Dominique DONZEL
M. Jacques GOSSARD
M. Jean-Michel POIX
M. Jean-Pierre PINON
M. Jean-Marc BOUVY
M. Claude CUGNET

M. Jean-Noël DUBOIS
M. Mickaël MARLETTE
M. François BOUVY
M. Bernard LAVALARD
M. Eric POTELET
M. Dominique GILLET

Délégués Suppléants :

Mme Evelyne VELLY
Mme Nadine LEBERGUE
M. Bernard DERTY
M. Philippe SALMON
M. Vincent BENNEZON
Mme Casarie LASSERRE

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 mars 2008

N° 2008-28 SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VESLE (SIABAVE) – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-1,

VU, les statuts en vigueur du SIABAVE,

Après un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE à la majorité absolue,

les délégués communautaires appelés à siéger au Comité Syndical du SIABAVE, comme suit :

Délégués Titulaires :

M. Jean-Pierre PINON
M. Dominique DONZEL
M. Michel CREDOT

Délégués suppléants :

M. Jean-Michel POIX
M. Bernard DERTY
Mme Sylvette JUNG

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 mars 2008

N° 2008-29 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA RÉGION URBAINE DE REIMS (S.I.E.P.R.U.R) – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5711-1,

VU, les statuts en vigueur du SIEPRUR et notamment l'article 8,

Après un vote, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE à la majorité absolue,

les délégués représentant la Communauté de Communes au sein du SIEPRUR, comme suit :

Délégués :

M. Michel HANNOTIN

Mme Sylvette JUNG

M. Jean-Pierre PINON

M. Bernard DERTY

Mme Aude GUILLEMIN

Mme Caroline FREYSS

M. Claude CUGNET

M. Jean-Marc BOUVY

Mme Chantal CHARBONNIER

M. Daniel VAQUETTE

M. Claude BLONDET

M. Jacky STANKIEWICZ

M. Eric POTELET

M. Dominique GILLET

M. Vincent BENNEZON

M. Bernard LAVALARD

Mme Françoise FLEURY

Mme Roselyne PASTORELLI

Reçu en Sous-Préfecture

Le 9 mars 2008

Mme VELLY demande à l'ensemble des membres présents, s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif aux travaux d'assainissement à Ventelay (raccordement sur parcelles privatives).

Après un vote, il est décidé, à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion en cours.

N° 2008-30 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES A VENTELAY – RACCORDEMENT DES PARCELLES PRIVATIVES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DÉCLARATION SANS SUITE ET RELANCE D'UNE CONSULTATION

Mme la Présidente explique à l'Assemblée qu'une consultation avait été lancée le 6 décembre 2007 pour la réalisation des travaux de raccordement sur parcelles privatives à Ventelay.

Cette consultation, en procédure adaptée, était établie sur la base de la délégation à la Communauté de Communes du raccordement de 64 parcelles privatives. Il s'agissait d'un marché à prix global et forfaitaire.

Or, seulement 53 conventions de délégation ont été remises à la Communauté de Communes, la consistance des travaux a donc fortement diminué.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil de déclarer sans suite cette consultation.

Le Conseil de Communauté,

VU, l'article 59 du Code des Marchés Publics,

DECIDE à la majorité absolue (1 abstention : M. GOSSARD),

DE DECLARER sans suite la procédure de consultation initiale lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de raccordement sur parcelles privatives à Ventelay,

DE RELANCER, pour cette même opération, une consultation en procédure adaptée, sur la base de la nouvelle consistance des travaux à effectuer, et en prix unitaire.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 8 mars 2008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Tous les membres présents ont signé après lecture faite.